

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 22 DEC. 2021

ID : 074-247400112-20211221-D_2021_130-DE

2021-130 FINANCES/ TARIFS LOCATION DE LA SALLE « GRAND'RUE » DU GYMNASE INTERCOMMUNAL DE CRUSEILLES



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage : 22 DEC. 2021

OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE « GRAND'RUE » DU GYMNASE INTERCOMMUNAL DE CRUSEILLES

TARIFS LOCATION DE LA SALLE « GRAND'RUE » DU GYMNASE INTERCOMMUNAL DE CRUSEILLES

Monsieur le Président informe ses conseillers communautaires de la nécessité de déterminer un tarif de location pour le gymnase, et notamment la « Grand rue » qui pourra être louée en lien avec la salle socio-culturelle de Cruseilles ou de manière indépendante.

Locations proposées	Résidents CCPC	Résidents hors CCPC
Soirée du lundi au vendredi de 17 h à minuit	300 €	500 €
Week-end (samedi et dimanche)	700 €	1 200 €
Soirée de la Saint-Sylvestre	1 000 €	1 500 €
Forfait ménage conférence (utilisation sans repas ni collation)	150 €	
Forfait ménage-conférence (si dimanche, jours fériés et heures de nuit)	300 €	
Forfait ménage si utilisation avec repas ou collation.	200 €	
Forfait ménage si utilisation avec repas ou collation. (dimanches, jours fériés et heures de nuit)	400 €	

Les forfaits appliqués pour le ménage sont des maxima et pourront être réduits en fonction de la réalité des coûts des prestations sous-traitées.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les tarifs de location de la « grand rue » du gymnase intercommunal de Cruseilles
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND





DÉCISION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Madame le Maire de Cruseilles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 2°;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/43 en date du 28 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire de la Commune de CRUSEILLES, notamment en matière de fixation des tarifs (droits de voirie, de stationnement et dans tout autre domaine) dans la limite de 1 500 €,

CONSIDERANT qu'il convient d'appliquer un tarif pour la location de la salle socio-culturelle,

VU l'avis favorable de la commission finances-rh en date du 26 août 2021,

VU l'avis favorable de la commission sports associations le 30 août 2021,

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame le Maire fixe les tarifs de location de la salle socio-culturelle comme suit :

Locations proposées	Résidents Cruseilles	Résidents hors Cruseilles
Soirée du lundi au vendredi de 17h00 à minuit (sans cuisine)	300 €	500 €
Week-end (samedi et dimanche)	700 €	1 200 €
Soirée de la Saint-Sylvestre	1 000 €	1 500 €
Forfait ménage conférence		135 €
Forfait ménage conférence (dimanches, jours fériés et heures de nuit)		270 €
Forfait ménage mariage-anniversaire		195 €
Forfait ménage mariage-anniversaire (dimanches, jours fériés et heures de nuit)		390 €

La facturation est établie au moment de l'établissement de la convention de location.

Conformément au règlement intérieur de la salle, toute annulation non motivée sera sanctionnée par un prélèvement de 30 % du montant de la location.

Une caution de 1 500 € sera demandée lors de l'établissement de chaque convention de location.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 06/09/2021

Le Maire,

Sylvie MERMILLOD

Télétransmise le : 20 SEP. 2021

Affichée le : 20 SEP. 2021

